

SIVE DE LA VALLEE DE L'HERS

17 Rue du Château – 09100 LES PUJOLS
Tel : 05.61.68.71.44 – Email : sivelespujols@orange.fr

REGLEMENT ET INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE

Le présent règlement, approuvé par le Comité Syndical, régit le fonctionnement de la cantine. Il est obligatoire pour les parents dont les enfants fréquentent la cantine d'en prendre connaissance.

Afin d'optimiser la gestion des services de la cantine (commandes des denrées alimentaires) et de la garderie (taux d'encadrement des animateurs), il est nécessaire d'instaurer un système de réservation des repas pris à la cantine.

La gestion administrative du restaurant scolaire est effectuée en la mairie de Les Pujols. Toutes les formalités relatives aux inscriptions ou modifications sont à faire sur votre Portail Famille ou auprès du secrétariat de la Mairie de Les Pujols aux heures habituelles d'ouverture : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30 et le mercredi matin de 9h à 12h.

Article 1 : Admission

Le SIVE de la Vallée de l'Hers assure dans les écoles maternelle et primaire, un service de restauration scolaire. **Tous** les enfants inscrits à l'école peuvent bénéficier de cette prestation. Les enseignants et le personnel sont autorisés à y prendre leur repas.

Article 2 : Inscription et fréquentation

La restauration scolaire n'est pas un service obligatoire. Pour bénéficier du restaurant scolaire, même à titre exceptionnel, la réservation est obligatoire. Elle s'effectue sur votre Portail Famille ou auprès de la Mairie de Les Pujols.

Votre enfant devra être inscrit pour une période déterminée **au minimum une semaine à l'avance**. La réservation peut s'effectuer pour la quinzaine, le mois ou plus... **Toutefois, la réservation à la semaine doit impérativement avoir lieu le lundi ou le mardi au plus tard pour la semaine suivante.**

Important : L'inscription est validée par le paiement des repas.

Article 3 : Le paiement

Le prix du repas est déterminé et voté chaque année par le Comité Syndical.

Prix du repas pour l'année 2017/2018 : 3.80€

Pour les enseignants : 7, 60€

Le paiement s'effectue à la réservation sur présentation de la facture à la Mairie de Les Pujols (paiements en espèces ou par chèque) ou par carte bancaire sur votre Portail Famille.

Les repas sont payables par chèque libellé à l'ordre du Régisseur du SIVE de la Vallée de l'Hers.

En cas de difficultés de paiement, merci de prendre contact avec la Mairie de votre domicile.